Image not found or type unknown

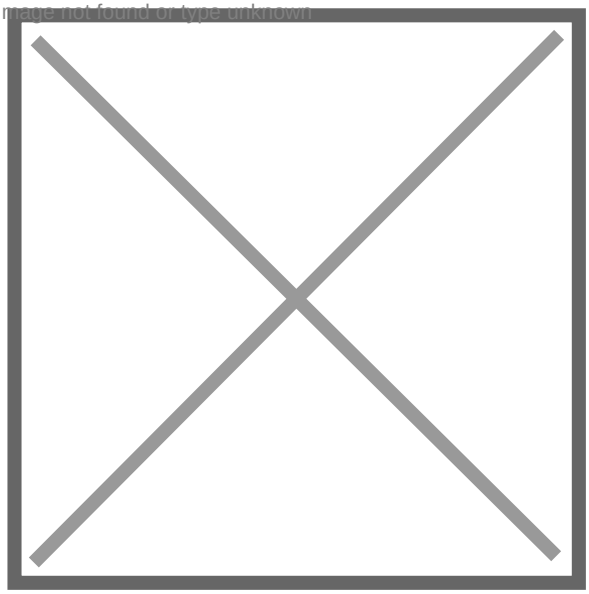

Information sur une prise en charge

Par **amen_allah**, le **31/07/2010** à **22:09**

Bonjour,
Et voila , je suis un étudiant tunisien et j'ai eu une pré-inscription auprès d'une établissement française à Villetaneuse (Saint Dennis) , enfaite , je suis entrain de préparer mon dossier pour une demande de visa , dont je dois ramener le jour du dépôt une attestation de prise en charge .

Ma question est la suivante:

1- Est-ce que la personne qui va me prendre en charge doit obligatoirement résider dans la même région ou bien la ville dans la quelle j'ai eu ma préinscription c'est-à-dire à saint Dennis ou à la région d'ile de France .

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Cordialement,

Par **chris_ldv**, le **02/08/2010** à **13:59**

Bonjour,

La personne qui vous prend en charge doit pouvoir prouver que vous serez en mesure d'étudier :

o soit en habitant chez elle
o soit en vous fournissant un logement

à une distance **[s]compatible[/s]** avec le lieu de vos études.

En clair:
o vous étudiez à Villetaneuse et vous logez chez la personne à Paris: OK

o vous étudiez à Villetaneuse, la personne vous prend en charge habite à Marseille, mais vous met à disposition un logement en Seine Saint Denis : OK

o vous étudiez à Villetaneuse et la personne vous prend en charge habite à Marseille et vous met à disposition un logement à Marseille : ... la cela ne va pas >> KO

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés